

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Lepage	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 26 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant, la procédure applicable au changement de couches est affichée bien en vue dans les lieux réservés aux changements des couches. Les enfants sont toujours sous surveillance durant le hangement de couche.
- L'aire de jeu extérieur est sécuritaire et offre aux enfants une quantité variée de jouets.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite. Lavage des mains, le diner, jeux extérieurs. L'éducatrice danse et regarde des livres avec les enfants. Elle discute avec eux. Je remarque que l'éducatrice encourage l'autonomie chez l'enfant.
- Discussions avec l'exploitante concernant le terrain de jeux. L'exploitante m'avise que les structures fixes ne sont pas utilisées pendant les heures d'ouverture de la garderie.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juillet 2022

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juillet 2022

Date